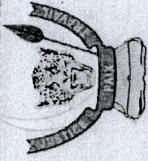


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 020/2024

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché n° AOI/01/FPM/CGPMP/2022, conclu avec l'Agence de Pilotage de Coordination et de Suivi des Conventions de Collaboration entre la RDC et ses partenaires privés « APCSC », pour un montant total hors taxe de dollars américains cinq cent vingt-huit mille cinq cent (USD 528 500) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille six cent nonante-neuf, cinquante centimes (USD 3 699,50).

Fait à Kinshasa, le 29/01/2024.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Directeur Général et
Benoit Kalika Kalembe

